



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10063

Numéro SIREN : 751 332 339

Nom ou dénomination : A FOND LES BASES

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2017 sous le numéro de dépôt 7320



20170073202015

DATE DEPOT : 24/01/2017

N° DE DEPOT : 7320

N° GESTION : 2012B10063

N° SIREN : 751332339

DENOMINATION : A FOND LES BASES

ADRESSE : 37 rue Nollet 75017 Paris

MILLESIME : 2015

30 JAN. 2017

Sous le N° :

7320

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clôturé au 31/12/2015, d'une période de 12 mois, fait apparaître un CA hors taxes de 41 223 euros, équivalent à l'exercice précédent et un résultat à l'équilibre

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date de l'assemblée générale ordinaire.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre souhait est de poursuivre l'activité en fidélisant les clients existants et en élargissant le portefeuille. Les nouveaux comptes ouverts ou en cours d'ouverture vont dans ce sens.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 41 223 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 41 144 euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à + 79 euros ; Le résultat net à 67 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 000 euros ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 11 064 euros ;
- 1 seul salarié, le dirigeant ;

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après affectation du résultat 2014 à la réserve légale , celle ci s'élève à 374.87. Nous proposons l'affectation du résultat net à la réserve légale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée sur cet exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention particulière n'est intervenue au cours de l'exercice.

Le Président
Florence Denieul

ANNEXE "1"
Liasse fiscale 2015

PROCES VERBAL AGO DU 17 JUIN 2015

Sur convocation du Président, les associés se sont réunis en assemblée ordinaire le 17 juin 2015. Ils ont émargés la feuille de présence.

Madame Florence DENIEUL, Présidente, préside la séance et présente le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2015, soit à la clôture du troisième exercice de la société dont l'activité a démarré en mai 2012.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1 APPROBATION DES COMPTES

Les comptes présentés sont approuvés.
Quitus est donné au Président.

2 AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat sera affecté à la réserve légale.

Le 17 juin 2015,

Florence Denieul



Vincent Leroux



cerfa

N° 11084*17

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065-SD

2016

Adapté à la télédéclaration
PAR TELEDEC.FR

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 31/12/2015 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017

**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****

**** SUR TELEDEC.FR ****

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement:

37 Rue Nollet

75017 PARIS

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 80 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 10% Autres PV imposables à 10% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cédée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 10/04/2016 Lieu: PARIS

Civilité du déclarant : MME

Nom du déclarant : DENIEUL Florence

Qualité du déclarant : Président

La charte du contribuable, des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065 bis-SD 2016				
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR		Si déposé néant, cochez la case : ☐				
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5	6	7	8
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾			24 000	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

ADAPTÉ PAR LA TITRE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017				Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2015	Exercice N-1 clos le 31/12/2014
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	012		
		Autres* 014	016		
	Immobilisations corporelles* 028	030			
	Immobilisations financières* (1) 040	042			
	Total I (5) 044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	052		
		Marchandises* 060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes : 064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068	070	16 343	200
		Autres* (3) 072	074		
	Valeurs mobilières de placement 080	082			
	Disponibilités 084	086	13 183	21 694	
	Charges constatées d'avance* 092	094			
	Total II 096	098	29 526	21 894	
	Total général (I + II) 110	112	29 526	21 894	
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	8 000	8 000		
	Écarts de réévaluation 124				
	Réserve légale 126	375			
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131				
	Report à nouveau 134		-1 048		
	Résultat de l'exercice 136	68	1 423		
	Provisions réglementées 140				
	Total I 142	8 443	8 375		
Provisions pour risques et charges Total II 154					
DETTES (6)	Emprunts et dettes assimilées 156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	21 083	13 519		
	Produits constatés d'avance 174				
Total III 176	21 083	13 519			
Total général (I + II + III) 180	29 526	21 894			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017		Exercice N clos le 31/12/2015		Exercice N-1 clos le 31/12/2014		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		services*		217		218	41 224	40 039	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	41 224	40 039		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	5 222	2 689		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CTE et CVAE*)			243		244	238	182	
	Rémunérations du personnel*				250	24 000	24 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 064	10 939		
	Dotations aux amortissements*				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)			259		262	620	740	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	41 144	38 550		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	80	1 489		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles (VI)				300				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	12	66		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	68	1 423		
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2					312	68	314		
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)				324	12			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cds d'associés			247		330			
	ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248					
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998				
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999					
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997		
	Entreprise nouvelles (+4 séries)	986	Zone franche urbaine (+4 octets et octet A)	987	Zones de réhabilitation de la défense (+4 séries)	127	Zones de revitalisation rurales (+4 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4 séries)	981	Jeune entreprise innovante (+4 séries A)	989					
	Divers dont : ZA (+4 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Ceasing due au report en arrière du déficit	346			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	80	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	80	372		

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017**Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Terrains	500		502		504		506			
	Constructions	510		512		514		516			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	520		522		524		526			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	530		532		534		536			
	Matériel de transport	540		542		544		546			
	Autres immobilisations corporelles	550		552		554		556			
TOTAL		560		562		564		566			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % (1)	15 % ou 16 % (2)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591	
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 210 HC du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959 * 18

DGFIP N° 2033-D-SD 2016

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDECLER

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire l'article 302, septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : <u>A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017</u>				Néant ☒				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129				
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800		☐		
VI DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380				
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



N° 11483 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2015</u>		et clos le : <u>31/12/2015</u>	
Durée en nombre de mois		<u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		41 224
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		41 224
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		5 222
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		620
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		5 842
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		35 382
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	160	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom complet DENIEUL Florence
Nom marital % de détention 88 Nb de parts ou actions 700
Naissance : Date 19/08/1971 N° Département 06 Commune MENTON Pays
Adresse : 37 rue Nollet
75017 PARIS

Titre (2) M Nom complet LE ROUX Vincent
Nom marital % de détention 12 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 20/05/1971 N° Département 72 Commune LE MANS Pays
Adresse : 12 rue de l'Yser
49300 CHOLET

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*02

DGFIP N° 2069-RCI-SD 2016
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 ou de l'année :

Désignation de l'entreprise	A Fond les Bases - SIRET : 75133233900017		Néant ☒
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés			Cocher la case ☐
Dénomination de la société mère			
PME au sens communautaire			Cocher la case ☐
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x taux ²] + [ligne 2 x taux ²] x 10/90 + ligne 3)			
			dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt			1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail			2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)			
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières			
CRÉANCES REPORTABLES			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche			

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 6 % et de 7,5 % pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (rémunérations versées en 2015).
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A Fond les Bases

SIREN : 751332339

Attestation produite le 10/04/2016

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN